

# L'Aigle de Lyon



“NOUS AVONS CRU À LA CHARITÉ” I JN. IV, 15

NUMÉRO 339 - OCTOBRE 2018

## SPES NOSTRA, ABBÉ BÉTIN

**L**E 17 mars 1865, un missionnaire français au Japon s'émerveillait de trouver la foi encore vivace dans ce pays après 200 ans de proscription du christianisme. La religion catholique avait tenu bon grâce au rosaire récité par ceux qui avaient survécu aux martyrs et qui l'avaient transmis à leur fils.

Ce souvenir admirable, certes moins glorieux que celui de la victoire du rosaire à la bataille de Lépante, illustre d'une façon touchante la piété chrétienne pour la Mère de Dieu, notre Mère.

Au Moyen-Âge, cette piété avait pris plaisir à méditer les mystères de la vie cachée en les accompagnant d'Ave : c'était les premiers « *chapels* », ces couronnes de roses en l'honneur de la Vierge, la Rose mystique.

Plus tard, saint Dominique prêcha la récitation des Ave. Ils étaient médités et répétés soit en psautiers, soit en chanson.

Au XII<sup>e</sup>, comme l'ange le jour de l'Annonciation, chaque Ave était accompagné d'une gémissement. Le roi saint Louis, chaque soir, fléchissait ainsi cinquante fois le genou en récitant lentement les cinquante Ave.

Vers 1400, saint Vincent Ferrier, étendit les méditations mariales aux mystères douloureux et glorieux.

Lorsque le 7 octobre 1571, un premier dimanche d'octobre, alors que les confréries du rosaire faisaient dans Rome leur procession, la flotte catho-

lique anéantit les galères ottomanes, le saint rosaire devint la dévotion de l'Eglise et le rempart de la chrétienté. En remerciement à la très sainte Vierge pour cette grande victoire, saint Pie V n'hésita pas à obliger la chrétienté entière à fêter tous les ans la Mère de Dieu sous le titre de Notre-Dame de la Victoire.

Il faut aimer notre chapelet. Qu'il soit murmuré seul dans une église ou récité au milieu de la foule d'un pèlerinage, il est la prière sûre du fils à sa Mère.

Comme Péguy, voyons dans ces *Pater* et ces *Ave* autant d'invincibles vaisseaux aux armes de la Reine des cieux voguant vers le Père.

L'histoire du rosaire, c'est l'histoire d'un flot de prières ininterrompues depuis le Moyen-Âge à Notre-Dame, secours des chrétiens : prières de détente ou prières d'entretien avec notre Mère du Ciel sur les mystères de la vie de son divin Fils, prières salutaires à toute âme... que nos rosaires ne soient ni mécaniques, ni distraits.

Lorsque nous nous souvenons des la joie des saints à réciter le chapelet, nos chapelets paraissent bien sombres. Bien trop souvent, ils correspondent à la peine que la pénitence nous impose.

Que nos chapelets retrouvent la fraîcheur des couronnes de roses que la joyeuses piété médiévale avait inventées pour la plus belle des dames !



## A... COMME ÂME, ABBÉ BÉTIN

*“Changer le sens des mots, c’est changer les meubles dans la chambre d’un aveugle”, disait Rivarol. Au fur à mesure des mois, et selon la nécessité, nous retrouverons le sens perdu des mots qui nous sont chers.*

**L**a psychologie est la science de l’âme. Cependant le sens donné à l’âme (*anima* en latin, ce qui anime) a évolué en fonction des écoles philosophiques et des problèmes que posent la compréhension de la vie.

D’une façon commune et jusqu’à ce que son existence soit niée par la confusion avec la conscience et les déterminismes de la matière, l’âme est le principe qui fait que tel corps se distingue des corps bruts et appartient au genre des vivants. L’âme est ce par quoi tout corps vivant vit.

On parlera d’âme végétative pour les plantes et la vie végétative, d’âme animale pour les animaux et la vie sensitive, d’âme humaine pour les hommes et la vie de la pensée. Chacune de ces catégories d’âme se distingue du corps qu’elle anime. La vie est un acte, elle ne se réduit pas au jeu des forces physico-chimique de la matière.

L’âme n’est pas le corps, elle est son acte : elle s’en distingue parce qu’elle l’anime. Cette distinction est plus grande encore pour l’homme : la vie de la pensée est indépendante du corps et ne peut être identifiée à un fonctionnement organique.

C’est par la vie de la pensée que l’homme se distingue de tous les autres êtres vivants. Cette différence est importante : la pensée est immatérielle, elle sort de la matière et du monde des corps. Alors que l’âme végétative et sensitive seront rivées au corps qu’elles animent, l’âme humaine est en soi indépendante du corps. Elle est subsistante. Ainsi, pour nos chers animaux et nos belles plantes, le seul instant de la création a suffi pour faire exister tous ces êtres jusqu’à la fin des temps : à chaque naissance l’âme est éduite de la matière corporelle suffisamment organisée pour pouvoir vivre. Pour nous, il faut un acte particulier au Bon Dieu pour créer notre âme au moment où nos parents nous préparaient un corps.

Si l’âme humaine est le premier principe de la vie humaine qui est une vie de la pensée, elle ne peut être confondue avec la conscience. C’est Descartes qui le premier a identifié la « vraie » vie à la vie de la pensée pensante ou vie consciente. Selon lui, les animaux, les plantes n’ont qu’une apparence de vie : ils sont en fait des machines, des automates, déterminés par les lois de la matière... Cette vision matérialiste a été reprise par la théorie de « l’homme neuronal » (1983) où la vie est réduite à l’ensemble des influx nerveux du cerveau. Cette idée est le principe des tenants du transhumanisme.

L’âme ne peut se réduire à la conscience, car elle n’est pas du même ordre. L’âme est principe de vie ; la conscience est de l’ordre de la connaissance : elle est un phénomène vital par lequel le vivant se rend compte de sa propre activité : soit de façon spontanée (ou par intuition), soit de façon réflexe (par introspection).

La subsistance de l’âme humaine veut dire qu’elle est immortelle et incorruptible. Si le corps vient à périr par la séparation d’avec l’âme, l’âme ne peut pas périr, car la pensée ne dépend pas du corps. Cela veut dire que l’âme demeure toujours. Une fois créée par un acte spécial de Dieu, seul Dieu qui lui a donné cet être pourrait le lui reprendre ; or, il n’entre ni dans sa puissance, ni dans sa sagesse d’agir ainsi : le propre de Dieu est de parfaire ce qu’il fait, non de le détruire.

Certains pensent que l’âme se réincarne. C’est ne pas comprendre ce qu’est l’âme humaine : si elle est indépendante dans son action propre, la pensée, et dans son être, elle ne l’est pas au point de constituer une réalité qui se suffise ; même séparée elle reste une partie essentielle et intégrante d’une nature humaine et d’une personne. Séparée par la mort d’un corps, elle est l’âme de tel corps dans un état séparé jusqu’à la résurrection.

Notre langage a bien traduit la réalité unique de notre âme. Alors que les animaux et les plantes se reproduisent... comme des copies de la création originale, nous parlons pour l’homme de procréation. Les parents s’unissent, apportent tout leur patrimoine au jeu génétique qui formera le corps de ce nouvel enfant qui leur ressemblera, ou pas... et le Bon Dieu crée l’âme, unique, à son image, belle et capable de le voir. Cette âme donne au corps tout ce qu’il a comme perfection, c’est-à-dire qu’elle lui donne d’être, de vivre et de sentir, tout en se réservant pour elle seule l’acte de penser.

La négation de l’âme a des conséquences terribles au niveau religieux car c’est nier la possibilité individuelle de retourner à Dieu, c’est nier cette capacité de voir au-delà de la matière et d’être élevé par la grâce à la vision divine. C’est aussi un désastre au niveau moral : la liberté qui était cette possibilité du choix des moyens en fonction de cette ordination supérieure devient une obéissance aux obligations et aux déterminismes matériels.

Notre âme est l’épouse, le Christ est l’époux... la vie éternelle sera ce banquet de noces... Où es tu mon bien aimé ? Oh mon âme, adore... et tais-toi !

## MARIE MÈRE DE DIEU, ABBÉ BARBIER

*“La Sainte Vierge d’après les Pères” Chapitre CXXVI, “Marie, Mère de Dieu”, Tome II, pp. 492-494*

**A**INSI le fils unique de Dieu, qui est dans le sein du Père, par la susception de la chair et de l’âme raisonnable, s’est incarné pour purifier la chair de l’homme et son âme ; et celui qui est vrai Dieu s’est fait vrai homme, non que l’un fût Dieu et l’autre homme, mais le même Dieu et homme.

Ô Vierge Marie, s’écrie saint Anselme, vous êtes d’autant plus élevée en tout au-dessus de tous les esprits angéliques et de toutes les âmes élues, par l’héritage de votre Fils Jésus-Christ notre Seigneur, que vous avez mérité de devenir très-heureuse par lui. Nous vous conjurons donc, par nos larmes, par nos soupirs, de prêter maintenant les oreilles de votre tendre piété aux gémissements de notre douleur. Car nous sommes de malheureux pécheurs ; nous avons mérité le supplice de l’enfer par nos innombrables iniquités. Nous avons promis notre Foi à Dieu, mais, par notre vie criminelle, nous avons menti jusqu’à présent. Ô sainte Mère de Dieu, la plus digne, la plus pure de toutes les créatures, purifiez les coeurs aveugles et montrez-nous le sentier de la justice. En vous priant, éloignez de nous les vices, et faites germer et croître en nous les plantes des vertus sacrées. Faites nous prendre le chemin de l’éternelle joie, pour que nous puissions atteindre le but de l’éternité bienheureuse. Je vous prie, ô très sainte souveraine, priez pour nous dans le Ciel, afin que vous effaciez tout le mal que nous avons fait sur la terre. Car il n’y a rien de si mauvais en nous que la prière, s’il vous plaît, ne puisse détruire. Ô très sainte Vierge Marie, nous qui croyons que vous êtes la Vierge Mère de Dieu, ah ! que nous éprouvions en croyant que vous vous intéressez pour nous, et nous qui confessons que vous avez enfanté Dieu fait homme, faites que nous nous réjouissons d’arriver au salut par vous ; nous qui déclarons que vous êtes la meilleure de toutes les créatures, faites que nous ayons la joie d’arriver pas vous à l’éternelle félicité. Et toutes les fois que nous sentirons la divine miséricorde, de crainte que nous ne devenions superbes, secourez nous. Si la tribulation ou la tentation tombe sur nous, priez pour nous, afin que nous ne succombions pas. Je vous supplie, ô souveraine clément, priez au ciel pour notre salut,

afin qu’après notre mort nous méritions de jouir des délices de la gloire.

Ô bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, temple du Dieu vivant, cour du Roi éternel, demeure du Saint-Esprit, tige de Jessé, cèdre du Liban, rose pourprée de Jéricho, cyprès sur la montagne de Sion, vous qui, par un privilège spécial, n’avez pas d’égale, vous qui surpassez la dignité même des anges, vous à qui il a été donné, par un miracle nouveau et inouï, que le Verbe que Dieu engendra avant tous les siècles devînt votre Fils Dieu et homme ; car vous l’avez enfanté vers la fin des temps pour qu’il fût le vrai et parfait Fils de Dieu, ayant deux natures, mais Dieu-homme en une seule personne. Ô glorieux enfantement, fécondité virginale, vous avez donné au monde le fils de Dieu, et, loin de perdre votre virginité, vous avez vu s’accroître votre intégrité sans tache, et le sceau de votre intégrité en est devenu plus solide.

Le Saint Esprit vous a couverte de son ombre dans votre conception, la vertu et la puissance du créateur ont éclaté. De vous notre pontife suprême a pris l’hostie de son corps, qu’il a offerte en sacrifice pour le salut du monde sur l’autel de la croix. Ô lumière sortie de Nazareth, vous êtes la joie d’Israël, vous êtes l’honneur et l’ornement du monde, vous êtes la noblesse du peuple chrétien. Ô Reine et souveraine de l’univers, échelle du Ciel, porte du Ciel, trône de Dieu, écoutez les prières des pauvres ne méprisez pas les gémissements des malheureux.

Que nos vœux et nos soupirs soient portés par vous en la présence du Rédempteur votre Fils, afin que nos faibles mérites, indignes d’être reçus, aient cependant accès auprès de votre bonté. Effacez les péchés, faites disparaître les iniquités, relevez ceux qui tombent, brisez les chaînes des captifs. Que par vous les épines et les germes des vices soient arrachés, que les fleurs et les beautés des vertus paraissent. Apaisez le Juge par vos prières ; vous nous l’avez donné comme Sauveur, faites que celui qui par vous a pris notre humanité, par vous aussi nous fasse participants de sa divinité.

### CARNET PAROISSIAL

*Louis, 2<sup>e</sup> enfant de Frédéric et Maud Bayeul a été baptisé à Lyon le 29 septembre*

*Mme Dominique Ract Madoux a reçu la sépulture ecclésiastique, à Ambérieux d’Azergues le 7 septembre*

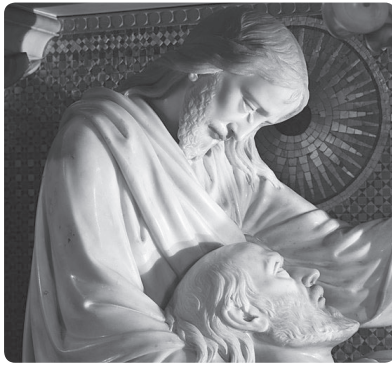
## UNE ŒUVRE DE MISÉRICORDE : VISITER LES MALADES, ABBÉ DU CREST

**L**a maladie ne nous attire pas beaucoup. Elle n'est pas non plus plaisante aux malades. Solitude, douleur, patience, fatigue, crainte de la mort... c'est toujours une dure épreuve physique, mais aussi morale, à supporter au jour le jour.

La vieillesse n'attire pas davantage, peut-être parce qu'elle nous rappelle que cette vie a une fin, que notre humanité a ses limites. Et la vieillesse peut durer... A la longue, la persévérance s'épuise.

L'Evangile nous dit qu'il faut visiter les malades. La vertu de miséricorde, poussée par la charité nous fait nous pencher sur la misère d'autrui pour la soulager autant que nous pouvons. C'est une manière pour nous d'imiter notre Père des Cieux qui manifeste le plus sa toute-puissance par sa miséricorde, en envoyant son Fils nous racheter. Sans soigner les personnes, il est possible de les soulager, de combler leur douleur morale, et ce n'est pas peu dire.

Le 4<sup>e</sup> commandement nous engage de manière plus pressante à cette œuvre de miséricorde : il ne sera jamais possible de rendre à ceux qui nous ont donné la vie, l'éducation ou l'instruction à la hauteur de leur don. Le moment venu où ils sont dans le besoin exige des enfants de secourir leurs parents. La moindre des choses est donc de les visiter régulièrement, dans la mesure de nos possibilités.



L'Eglise se préoccupe aussi de ses enfants souffrants avec un regard de miséricorde spirituelle. Les sacrements, moyens nécessaires pour le salut, sont la plus grande des consolations qu'un prêtre peut apporter à une âme proche du jugement et à son entourage. Aux époques de chrétienté, l'Eglise tenait les hôpitaux et en même temps qu'elle soignait les corps, elle sauvait les âmes.

Ce souci du bien spirituel des âmes doit aussi être une préoccupation des fidèles lorsque leurs proches ne peuvent plus venir à la messe. Il en va de leur salut éternel : la réception des sacrements n'est pas facultative sur cette terre. La communion pascale est toujours un minimum et se confesser régulièrement n'est pas une option : l'hôpital est aussi un lieu où on commet des péchés. Être malade, c'est souvent saisir que Dieu est tout et que nous sommes rien. Combien se sont convertis par la maladie ? La maladie est une grâce providentielle de devenir homme de douleurs à l'image du Christ.

L'attention des fidèles pour leurs proches doit aussi se concrétiser en veillant que les malades ou personnes âgés possèdent chez eux des objets reli-

gieux : un crucifix, une statue ou un cadre de la Vierge. On visite souvent des chambres d'hôpital, même dans des établissements religieux, où il n'y a rien... sauf le visage de la désespérance. Le missel, un livre de piété, un chapelet doivent faire partie des livres de chevet.

La venue du prêtre pour un malade n'est pas une visite de courtoisie. C'est plus Jésus qui vient que le prêtre. Si nous lisons le rituel le prêtre ne doit pas venir seul : il est accompagné de servants, avec clochette, lanterne, revêtu de la chape... Recevoir la sainte Eucharistie est un acte liturgique. Si les circonstances ne permettent plus de donner tant de faste, l'arrivée du prêtre, dans un silence religieux, est toujours aussi belle : quelques instants, cette chambre, comme transformée en chapelle, reçoit la visite du Ciel. Cette visite n'est ni mondaine, ni l'occasion de bavardage ; bien sûr le prêtre parle parce que le malade est toujours seul. Mais ces quelques mots échangés ne doivent jamais nous faire oublier l'essentiel : la réception des sacrements eux-mêmes.

Si nous nous rendons compte de la grâce qui est faite à ces malades ! Du fond de leur souffrance, de leur solitude, Jésus vient les rejoindre sacramentellement. Jésus-Hostie apportant toutes les grâces dont ils ont besoin pour ces longues heures difficiles. Un prêtre, ministre de Jésus, qui est là pour absoudre leurs fautes pour continuer à vivre chrétiennement autant qu'il plaira à Dieu. Est-il raisonnable que certains fassent des difficultés sur les horaires, fassent passer avant le prêtre un quelconque rendez-vous, un autre ami, une émission de télévision ?

Les malades doivent se préparer par la prière à ce rendez-vous sans commune mesure, en préparant leur confession, par des moments de silence. Et quand le prêtre est parti, l'action de grâce ne doit pas être négligée. Même si les malades sont naturellement contents de recevoir une visite qui soulage leur solitude, ce qui doit primer lorsque le prêtre vient, c'est la réception du sacrement lui-même.

Les malades font partie de notre communauté. Même si nous ne les voyons pas le dimanche, ils sont avec nous par la prière, offrant leurs souffrances. Ils sont une vivante image de Jésus dans sa passion : *Seigneur, quand vous avons-nous vu malade, et sommes venu à vous ? Toutes les fois que vous l'avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde. (Mt 25, 34-40)*

## COMMENT NOTRE MONDE A CESSÉ D'ÊTRE CHRÉTIEN, DE G. CUCHET

Anatomie d'un effondrement, Éditions du Seuil, Paris, 2018, 276 p.

PAR L'ABBÉ BÉTIN

L'ÉGLISE a connu trois grandes déchristianisations : la Réforme, la Révolution et le XX<sup>e</sup> siècle. Vatican II est-il responsable ? Si un catholique sait que les « portes de l'enfer ne prévaudront pas », le sociologue ne peut être qu'impressionné par cet effondrement incroyable et universel.

G. Cuchet est professeur d'histoire contemporaine, spécialisé dans l'histoire du catholicisme. Les statistiques qu'il utilise montrent que la rupture s'est produite dans les années 60, et plus précisément en 1965. Et cela correspond avec le concile.

Ni mai 68, ni *Humanae Vitae*, ni d'autres facteurs sociaux n'expliquent cet effondrement : « on ne voit pas quel autre événement aurait pu engendrer une telle réaction. Par sa seule existence, dans la mesure où il rendait soudainement envisageable la réforme des anciennes normes, le concile a suffi à les ébranler... » Pourquoi ? en 1950, l'église ne manquait pas de prêtre, la pratique était stable. A partir de 1965, les pyramides d'âge de la pratique s'inversent : les moins de 25 ans abandonnent en masse la pratique et pour la première fois, les jeunes se distinguent de leurs aînés.

Le concile est-il la cause de l'effondrement, comme une bombe qui anéantit tout, ou la rupture « qu'alors les choses en étaient déjà venues au point de ne plus pouvoir durer comme elles étaient, » aurait dit Rousseau ?

Selon l'auteur, il y eut une longue période de préparations : les élites du clergé ont introduit petit à petit l'importance de la conscience dans l'acte religieux. Ainsi *Dignitatis Humanae* définissant au nom de la dignité de la personne la liberté religieuse comme liberté de culte *ad extra*, fut dépassée dans la réalité au nom d'une liberté de conscience *ad intra* par une liberté de la conscience religieuse individuelle : « une sorte d'autorisation officieuse à s'en remettre désormais à son propre jugement en matière de croyances, de comportements et de pratique, qui contrastait fortement avec le régime antérieur ». L'expérience religieuse du ressenti du divin, principe de la foi du modernisme et condamnée par *Pascendi*, était enfin reconnue dans l'église.

Cette déchristianisation est une sécularisation : l'*aggiornamento* se proposait d'affronter les défis du monde moderne, mais n'a fait que de s'accommoder à celui-ci et s'est mis à sa remorque. Voulant se faire entendre de son siècle, le catholicisme s'est sécularisé... Le concile fut la « sanctuarisation » des principes de ce processus.

Malgré les *JMJ* et les « *santo subito* » cet effondrement ne s'est pas ralenti. Au début du pontificat de Jean-Paul II, la pratique dominicale était de 14%, à son décès, elle était de 5%. Alors qu'il faut plus

d'une génération, pour voir les effets d'une mutation sociale, les effets du concile mirent moins de 10 ans à se faire sentir. Au début régnait l'optimisme volontariste dans le clergé, mais bien vite la lucidité inquiète gagna.

Quelle explication ? Dès 1963 l'abstention religieuse ne fut plus pénalisée. Ce comportement était tout à fait nouveau. « Les obligations canoniques ont été maintenues. Simplement les priorités étaient désormais ailleurs... » Le concile a relativisé les obligations religieuses pour la messe dominicale, pour la confession devenue réconciliation, mais aussi pour le baptême des enfants suspendu à la préparation des parents. C'était partout le type même de la fausse bonne idée pastorale.

La loi était théoriquement maintenue mais pratiquement tue, donc concrètement non appliquée. « Il est frappant de voir à quel point le clergé a "desinstallé" volontairement l'ancien système de normes qu'il s'était donné tant de mal à mettre en place ». C'est cette « sortie de la culture de la pratique obligatoire » qui a été l'évènement fondamental de cette crise religieuse.

Cette étude repose sur une analyse sociologique d'un avant et d'un après concile ; ses repères sont les références de la pratique d'aujourd'hui. Sa conception de l'ancienne pratique est caricaturale. Est-ce vraiment l'obligation qui faisait pratiquer nos parents ; n'est-ce pas une façon bien libérale de concevoir une norme ou un interdit ? Lorsque saint Thomas annonce que la religion « est extérieurement d'abord une attitude », il faut être bien « *tor-du* » pour concevoir l'obligation du « *d'abord* » comme une contrainte. La norme et l'interdit ne sont que des applications d'une organisation sociale et d'une conception de la liberté.

L'auteur le sous-entend lorsqu'il remarque que « la réforme liturgique de la messe « *d'apparence secondaire* », est en fait, et sur le plan psychologique, et sur le plan anthropologique fondamentale. » La différence entre l'avant et l'après concile n'est pas simplement un choix de s'adapter en ne prêchant plus sur les fins dernières, sur les obligations ecclésiastiques ou sur le port de la soutane, mais le choix d'un autre culte donc d'un autre dieu. Monseigneur Lefebvre résumait cela parfaitement, « Vatican II, c'est 1789 dans l'église » et la messe de Paul VI, la cène protestante.

Ce n'est pas très pieux vis-à-vis de nos anciens de faire du concile l'officialisation d'une décadence inéluctable. Nombre de clercs et de fidèles ont gardé la Foi : notre héritage est leur amour de l'Église et du Christ-Roi. Il nous faut rester fidèle à l'Église non pas « d'avant » mais de toujours.

## LE CÉLIBAT, ABBÉ BÉTIN

« LES prêtres, ministres de mon Fils, les prêtres, par leur mauvaise vie, par leur irrévérence et leur impiété à célébrer les saints mystères, par l'amour de l'argent, l'amour de l'honneur et des plaisirs, les prêtres sont devenus des cloaques d'impureté... » C'est ainsi que Notre-Dame parle à la Salette. Les récents scandales dans l'Eglise nous obligent à rappeler ce qu'est ce célibat ecclésiastique, car évidemment, à chaque scandale, la même rengaine revient : si il y a autant de problème, c'est parce que le célibat est contre nature.

Ce n'est pas le célibat le problème, ce sont les pervers qui salissent l'état sacerdotal parce que cet état les attire et ce pour diverses raisons. Est-ce le laxisme hédoniste soixante-huitard qui a gangrené la hiérarchie de l'église ? l'attrance de l'exercice d'une autorité spirituelle ? ou la possibilité du dédoublement et du détournement de cette réalité du prêtre d'être un autre Christ ?

Rappelons les distinctions énoncées par M. l'abbé Gleize avant de défendre le célibat sacerdotal.

1. Le célibat n'est pas la continence. Et celle-ci n'est pas non plus la chasteté absolue. Le célibat est la situation d'une personne qui n'est pas engagée dans les liens du mariage. Cette situation peut correspondre non seulement à un état de fait mais encore à un état de vie, librement choisi, où l'on renonce au mariage, en embrassant donc la chasteté absolue, c'est à dire l'abstinence totale et définitive de tout rapport sexuel. Ce choix est légitime s'il est accompli en vue d'un motif supérieur à celui du mariage, comme la consécration religieuse ou sacerdotale. Et c'est justement pourquoi cet état de vie du célibat consacré l'emporte en excellence sur l'état du mariage.

2. La continence est le fait de s'abstenir d'user du mariage. Cette abstinence est temporaire chez ceux qui ne sont pas encore mariés et envisagent de l'être et elle peut même l'être aussi chez ceux qui sont déjà mariés. Elle est définitive et absolue chez ceux qui n'envisagent pas le mariage, en particulier parce qu'ils choisissent l'état de vie du célibat consacré.

3. Il y a une différence entre la Tradition et les lois de l'Eglise. La loi du célibat ecclésiastique apparaît très tôt dans l'Eglise latine, probablement dès l'époque des apôtres : les études classiques du cardinal Stickler et du père jésuite Christian Cochini l'ont établi suffisamment. Le principe du célibat des prêtres est formulé dans les textes législatifs vers le début du IV<sup>e</sup> siècle, par le concile d'Elvire, mais cela ne signifie pas que l'usage n'en ait pas prévalu auparavant et de fait le pape saint Sirice en 386 et le concile de Carthage de 390 se réfèrent à une tradition remontant jusqu'aux apôtres. A partir de là, l'Eglise est toujours restée fixée dans son enseigne-

ment. Cela signifie que le célibat sacerdotal ne fait pas seulement l'objet d'une loi et d'une discipline ecclésiastiques, qui seraient réformables selon la simple volonté d'un pape. La pratique du célibat sacerdotal représente surtout une tradition apostolique irréversible, tradition qui atteste un dogme de foi divine, le dogme de la supériorité de l'état du célibat consacré sur l'état du mariage.

4. La loi particulière de l'Eglise d'Orient est tardive, puisqu'elle remonte seulement à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, avec le canon 13 du concile *in Trullo II* (ou *Quinisexte*) de 691. Ce canon autorise les prêtres, diacres et sous-diacres, qui auraient été déjà mariés avant leur ordination, à conserver leurs épouses et à user du mariage, sauf pendant le temps où ils assurent le service de l'autel. Le canon 26 interdit à un célibataire de se marier une fois qu'il a été ordonné prêtre. Le canon 48 prévoit qu'un évêque déjà marié avant son sacre devra se séparer de son épouse et ne plus user du mariage. Comme l'a montré le cardinal Stickler, avant le VII<sup>e</sup> siècle, l'Eglise d'Orient retenait en principe, comme l'Eglise latine, la loi du célibat sacerdotal, héritée des apôtres.

5. L'esprit authentique de l'Eglise veut donc que les prêtres renoncent à l'état et à l'usage du mariage. La loi du célibat sacerdotal est en même temps une loi de chasteté absolue. Cette exigence s'explique en raison de la supériorité de l'état de vie du prêtre et du caractère sacré de ses fonctions. L'usage particulier des églises locales d'Orient représente une entorse historique, contraire à cet esprit de l'Eglise, que Rome a été obligée d'admettre mais à laquelle elle ne s'est jamais parfaitement résignée.

L'excellence du sacerdoce est au prix d'un état de vie proportionné, à l'exemple du Christ et des apôtres. Celui qui se donne à Dieu dans le célibat consacré ne fuit pas le mariage, il choisit Dieu. Le renoncement demandé porte sur un bien profondément inscrit dans la nature de l'homme. Offrir au Seigneur les désirs les plus légitimes n'est pas contre nature quand cet acte est un vrai sacrifice : offert par amour en vue d'un amour plus pur et plus grand.

Par son célibat et sa chasteté absolue, le prêtre est un exemple et un signe. Exemple du renoncement et de la vertu parfaite à laquelle doivent tendre les fidèles. Signe de l'excellence de la vie de l'esprit, qui est la vie même de Dieu, sur la vie terrestre et simplement corporelle. Signe aussi de l'excellence de la contemplation des réalités éternelles, par rapport aux convoitises de la chair et à la vie mouvementée d'ici-bas. Cette excellence est telle que la pénurie de prêtres ne saurait fournir un prétexte pour la remettre en cause. Le meilleur moyen d'obtenir davantage de vocations n'est-il pas de recourir à la prière et à la pénitence, pour mériter d'abord des saints prêtres et ensuite beaucoup de saints prêtres ?

## NOS CHAPELLES SONT NOS PAROISSES, ABBÉ DU CREST

L'EXPANSION de la Fraternité dans le monde entier s'est fait selon l'appel des fidèles. On avait besoin de prêtres fidèles un peu partout suite à la débâcle générale qui suivit le concile. C'était un signe pour Mgr Lefebvre du bien-fondé de sa oeuvre : le Saint-Esprit nous sollicitait sans relâche. Depuis bientôt cinquante ans, le nombre de nouveaux prêtres est insuffisant face à la demande pour aller porter la bonne doctrine.

Quelle légitimité avons-nous d'agir de la sorte ? La Fraternité a normalement été érigée canoniquement pour exercer son apostolat. Et sans autre cause que notre fidélité à la doctrine de l'Église, la fraternité pleine de vie était injustement supprimée.<sup>1</sup>

Mgr Lefebvre et sa fraternité n'arrêtèrent pas pour autant : les fidèles demandeurs se trouvaient en péril de mort spirituelle... Il n'était pas compliqué d'expliquer juridiquement notre apostolat : en cas de danger de mort, tout prêtre a le devoir d'exercer son sacerdoce.

Cette juridiction de suppléance donne à tout prêtre le pouvoir d'administrer valablement et licitement les sacrements. Elle durera tant que durera la crise de l'Église et que la confusion sera présente *in capite et in membris*. Les actes récents du pape en notre faveur sont à comprendre comme une reconnaissance de ce qui n'a jamais cessé d'être. Le droit n'est pas au bon vouloir des représentants de l'autorité.

1 Mgr Lefebvre, Messe de Lille, 1976 : «*Je fais maintenant la même chose, je fais une œuvre tout à fait semblable à celle que j'ai accomplie pendant trente années, et voici que tout à coup je suis suspens a divinis. Je pense au contraire que si à ce moment-là j'avais formé mes séminaristes comme on les forme maintenant dans les nouveaux séminaires, j'aurais été excommunié ; si j'avais à ce moment-là enseigné le catéchisme qu'on enseigne dans les écoles aujourd'hui, on m'aurait dit hérétique. Et si j'avais dit la sainte messe comme on la dit maintenant, on m'aurait jugé suspect d'hérésie, et on m'aurait dit aussi hors de l'Église.*»

Cependant la situation dure, et elle ne semble pas évoluer. Le cap que maintient François n'est pas pour nous rassurer, même si quelques timides voix se font entendre plus conformes à la Tradition. Dans cet esprit, Mgr Lefebvre nous enjoint de former des bastions dans notre croisade de reconquête, pour recréer une chrétienté. Nos anciens peuvent en témoigner : ils ont dû abandonner leurs paroisses, leurs villages, là où ils furent baptisés, mariés. Ils ont dû les fuir, en danger de perdre la foi, de déshonorer Notre-Seigneur par des messes et des cérémonies indignes. Il fallait retrouver ces paroisses, ces prêtres où la foi séculaire était sauve.

L'attente des fidèles est encore d'actualité. Cette demande légitime ces prêtres qui n'ont de pouvoir que par l'exigence de la tradition catholique.

Dans ces circonstances et en gardant à la juridiction de suppléance sa valeur au cas par cas, nous affirmons dans un sens moral mais bien réel que *nos chapelles sont nos paroisses*<sup>2</sup>.

Cela a des conséquences : une résistance qui dure quelques jours n'a pas besoin d'une grande organisation ; un danger de mort spirituel qui traverse plusieurs générations nécessite de créer, même si leur légitimité n'est pas juridique les structures que l'Église propose normalement aux fidèles : des chapelles comme paroisses, des écoles, des maisons de retraite...

Une vie chrétienne selon les règles demande de faire partie d'une paroisse, d'être impliqués dans ses œuvres pour bénéficier pleinement de son poids spirituel. Une tradition, une chose à transmettre n'est pas uniquement quelque chose de cérébral, mais elle est aussi transmise par un esprit que la paroisse insufflé. Nous voulons continuer à faire ce que l'Église a toujours fait ? Le danger de mort spirituel nous enjoint de nous accrocher à ces paroisses fidèles.

2 Mgr Lefebvre, Sermon du Christ-Roi à Genève, 1985

DATES À RETENIR

**Mardi 2, 16 et 30 à 20h30** : doctrine chrétienne  
**Mercredi 3 et 17 à 19h** : catéchisme adolescents  
**Jeudi 4 à 18h30** : 1<sup>e</sup> réunion des *jeunes pro*  
**Samedi 6 à 14h** : Pèlerinage à N.-D. de l'Osier  
**Samedi 6** : Journée annuelle du rosaire vivant  
**Lundi 8 et 22 à 20h30** : cours de philosophie  
**Mercredi 10 et 24 octobre à 19h** : catéchisme pour adultes débutants  
**Vendredi 12 à 18h30** : messe pour les défunts du prieuré

**WE 13-14** : pèlerinage des étudiants à *La Salette*  
**Mardi 16 à 9h22** : messe des mamans  
**Mercredi 17 à 6h30** : messe des papas  
**Jeudi 18 à 20h30** : Conférence de M. A. de Lacoste :  
*La guerre froide aujourd'hui*  
**Lundi 22 à 18h30** : messe pour les abbés Largier et Bacon  
**Jeudi 25, à 20h30** : Cercle des foyers chrétiens  
**27-28-29** : pèlerinage de Lourdes  
**Samedi 27 à 10h30** : répétition de catéchisme  
**Dimanche 28** : quête pour les prêtres

## Vos abbés

Prieuré : 09.50.38.69.89  
M. l'abbé Béтин : 06.88.91.99.58  
M. l'abbé du Crest : 07.68.68.60.33

## Catéchisme

### Prieuré Saint-Irénée

*Pour enfants jusqu'à la 6<sup>e</sup>*  
Responsable : M. l'abbé du Crest  
Tous les mercredis de 17h à 18h  
(sauf vacances scolaires)

### *Pour adolescents*

Responsable : M. l'abbé du Crest  
un mercredi sur deux de 19h à 20h  
(sauf vacances scolaires)

### *Pour adultes débutants*

Responsable : M. l'abbé Béтин  
un mercredi sur deux, de 19h à 20h

### *Pour adultes*

Responsable : M. l'abbé Béтин  
un mardi sur deux, à 20h30  
Thème : *Catéchisme de la Crise*

### Chapelle de la Mère de Dieu

*Pour enfants jusqu'à la 6<sup>e</sup>*  
Responsable : M. l'abbé du Crest  
un dimanche par mois

## Messe des mamans

Responsable : Mme C. Colas  
Messe à 9h22 une fois par mois,  
suivie d'un «*thé - conférence*»

## Messe des papas

Responsable : M. Jérôme Colas  
Messe à 6h30 une fois par mois,  
suivie d'un petit déjeuner roboratif

## Service de messe

Organisation : M. l'abbé du Crest  
Responsable : M. Q. Bottet

## Chorale

(grégorienne et polyphonique)  
Responsables : .....  
Tous les dimanches à 10h00

## Linges liturgiques

**Aubes et ordre des soutanelles :**  
Responsable : Mme J. Colas

### Nappes et linges d'autel :

Responsable : M. et Mme Vilegas

## Ménage de la chapelle

Responsable : Mme V. Patout

## Fleuristes

Responsable : Mme P. de Montfort

## Cercles de tradition

**Cercle des Foyers chrétiens**  
3<sup>e</sup> jeudi à 20h30 à la chapelle

### Cercle MCF

Responsable : M. E. de Mellon

## Tiers-Orde St Pie-X

Aumônier : M. l'abbé Béтин  
Récollecion une journée par trimestre

## Foyers adorateurs

Aumônier : M. l'abbé Béтин  
Responsable : .....

## Scoutisme

### Groupe Saint Jean

Chef de groupe : M. Jean Colas  
Aumônier : M. l'abbé du Crest

## Cercle de l'Immaculée

Responsable : M. F. Toussaint  
Aumônier : M. l'abbé du Crest

## Jeunes pro de Lyon

Responsable : M. G. Gilliot  
Aumônier : M. l'abbé Béтин  
Messe et réunion une fois par mois

## MJCF

Responsable : M. E. Pérez

## Cours de Philo

Responsable : M. Debot  
un lundi sur deux à 20h30

## Vierge pèlerine

Responsable : M. l'abbé du Crest

## Rosaire vivant

Responsable : Mme Genaro

## Procure

Responsable : Mme C. Bertozzi

## Repas des prêtres

Responsable : M. l'abbé Béтин

## Banque alimentaire

Responsable : M. J. Desprès

## A. S. S<sup>t</sup> Irénée

Responsable : M F. de Lacoste

### BULLETIN L'AIGLE DE LYON

Journal du Prieuré Saint-Irénée  
23 quai Perrache - 69002 Lyon

Directeur de la publication :

Abbé V. Béтин  
lyon.fssp@free.fr

## HORAIRES DES MESSES

### LYON

**Prieuré Saint-Irénée**  
dimanches et fêtes :  
8h30 : messe basse  
10h30 : messe chantée  
18h30 : messe basse

en semaine :  
18h00 : chapelet  
18h30 : messe basse  
messes supplémentaires, se renseigner

### VALENCE

**Chapelle de la Mère de Dieu**  
place de l'église  
(portail vert en face du n° 5)  
26300 bourg de péage  
dim. et fêtes : 11h00

### CHAMONT

**Eglise Saint-Barthélemy**  
38890 Saint-Chef  
09 50 38 69 89 (Lyon)  
dim. et fêtes : 8h00

### DOMBES

**Ecole Saint-Jean Bosco**  
01240 Marlieux  
04 74 42 86 00  
dim. et fêtes : 10h30  
et 9h00 (année scolaire)

### Chapelle du Sacré-Cœur

155, route du grobon  
01400 Châtillon/Chalaronne  
04 74 42 86 00 (Marlieux)  
dim. et fêtes : 8h30

### BEAUJOLAIS

**Couvent Saint-François**  
Morgon  
69910 Villié-Morgon  
dim. : 10h00 et 18h00

### Eglise Saint-Cyr

Ambérieux d'Azergues  
69480 Anse  
04 37 49 93 61  
dim. et fêtes : 10h00

### MONTS DU LYONNAIS

**Ecole de La Péraudière**  
69770 Montrottier  
04 74 70 13 26  
dimanche (année scolaire) : 11h00